

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom du produit:** Carbonate de calcium

**Numéro d'article:** 600035 / 600046

**No.-CAS:** 471-34-1

**EINECS:** 207-439-9

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

**Emploi de la substance / de la préparation:** Laboratoires, Recherche ou Fabrication.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Downstream user**

Identipack B.V.

Tel: (+31) (0)493—672277

Broekstraat 4

Fax: (+31) (0)493—672268

5711 CT Someren

E-mail: info@identipack.com

PAYS-BAS

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France Tel: +33 (0)1 45 42 59 59 - Numéro ORFILA (INRS) (24/7)

Belgique Tel: +32 02 264 96 36 - Centre Antipoisons (24/7)

Luxembourg Tel: +352 247 855 51 - Ministère de la Santé (24/7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

**Classificatoire selon le règlement (CE) no. 1272/2008:**

Non classé comme substance dangereuse.

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

**Étiquetage selon le règlement (CE) no. 1272/2008:**

Non classé comme substance dangereuse.

**Pictogrammes de danger:**

Non applicable.

**Mention d'avertissement:**

Non applicable.

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Non applicable.

**Mentions de danger:**

Non applicable.

**Conseils de prudence:**

Non applicable.

**2.3 Autres dangers:**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

**PBT:** Not applicable.

**vPvB:** Not applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange fait par les composants suivants avec d'autres composants non dangereux.

**Composants dangereux:**

No.-CAS.: -

EINECS No.: -

Index No.: -

**Détails supplémentaires:**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

**Informations générales:** Retirez les vêtements contaminés et protégez-vous.

**Après inhalation:** Déplacez la victime à l'air frais aussi rapidement que possible.

**Après contact avec la peau:** Nettoyez la peau touchée avec du savon sous l'eau courante.

**Après contact avec les yeux:** Rincez l'œil affecté avec des paupières largement ouvertes pendant 10 minutes sous l'eau courante. Protégez l'œil non affecté pendant ce processus.

**Après ingestion:** Faites rincer la bouche de la victime et recracher le liquide. Faites ensuite boire immédiatement à la victime de l'eau par petites gorgées.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus, et différés:

Aucun symptôme ou effet connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Consulter un médecin ou un centre antipoison (voir Rubrique 1).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### Moyens d'extinction appropriés:

Prenez des précautions normales. Éteignez depuis une distance raisonnable.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

La substance n'est pas inflammable. Adaptez les mesures d'extinction aux circonstances.

#### Équipement de protection:

Portez un appareil respiratoire autonome et une combinaison spéciale hermétiquement fermée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Coupez les sources d'inflammation. Évacuez la zone. Avertissez les environs concernés. Portez un équipement de protection (voir Rubrique 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de danger pour les eaux. Empêchez les fuites dans l'eau, les systèmes d'assainissement, les égouts ou le sol. Informez les autorités compétentes en cas de déversement important dans l'eau, les systèmes d'assainissement, les égouts ou le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorbez avec un matériau absorbant et éliminez conformément à la réglementation. Ensuite, ventilez la zone et lavez le site de déversement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Mesures d'extinction d'incendie, voir Rubrique 5. Équipement de protection individuelle, voir Rubrique 8. Matériaux incompatibles, voir Rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination, voir Rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Manipulez un récipient ouvert avec précaution. Évitez tout contact lors de la manipulation de la substance. Ne transportez pas avec des substances incompatibles. Un lavage des yeux est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Exigences à respecter par les magasins et réceptacles:** Gardez le récipient bien fermé. Stockez dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utilisez de préférence des récipients incassables.

**Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune:** Ne pas stocker avec des médicaments, des aliments, des substances fortement oxydantes et avec des matériaux radioactifs ou explosifs.

**Produits incompatibles:** Aucun.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

471-34-1      Carbonate de calcium

**Remarques supplémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

**Équipement de protection individuelle:**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éloignez-vous des aliments, des boissons et autres articles de consommation. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau avant les pauses et à la fin du travail. Évitez tout contact avec la peau. Évitez tout contact avec les yeux. Évitez l'inhalation de vapeurs ou de brouillard. Évitez tout contact avec les vêtements.

**Protection respiratoire:**

En cas d'urgence, portez un appareil de protection respiratoire (filtre spécial P1, code couleur blanc).

**Protection des mains:**

Adaptez la protection des mains aux autres substances utilisées.

**Matériau des gants:**

Voir ci-dessus.

**Temps de pénétration du matériau des gants:**

Voir ci-dessus.

**Protectoin des yeux/du visage:**

Portez des lunettes de protection chimique.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

**Apparence:**

<b>Forme:</b>	Cristaux ou poudre
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé
<b>Valeur du pH:</b>	Aucune information disponible

**Changement d'état:**

<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé
<b>Point de rupture:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable (liquide)
<b>Température d'autoinflammation:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé
<b>Limites d'explosion:</b>	Non déterminé
<b>Inférieure:</b>	
<b>Supérieure:</b>	

<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Densité à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans/miscibilité avec:</b>	
<b>L'eau:</b>	Pratiquement insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé

### 9.2 Autres informations:

Aucune autre information pertinente disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** -

**10.2 Stabilité chimique:**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Le mélange est stable dans des conditions normales d'environnement et de stockage, notamment en termes de température et de pression.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Peut réagir dangereusement avec l'aluminium, le fluor, les acides, les composés d'ammonium acide, la chaleur, le dioxyde de carbone, le magnésium, les sels acides.

**10.4 Conditions à éviter:** Éloignez des substances avec lesquelles le mélange réagit dangereusement.

**10.5 Matières incompatibles:** Voir 10.3

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir 5.2

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/ irritation cutanée:** Ne sera pas classé comme corrosif pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Ne sera pas classé comme nuisible pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Ne doit pas être classé comme substance sensibilisante pour les voies respiratoires ou la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:** Ne doit pas être classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité:** Ne doit pas être classé comme cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction:** Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique:** Ne doit pas être classé comme une substance provoquant une toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée:** Ne doit pas être classé comme une substance provoquant une toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

**Toxicité aquatique:** Pas de danger pour les eaux. Empêcher la pénétration dans l'eau, le drainage, les égouts ou le sol. Informer les autorités responsables de la pénétration de quantités plus importantes.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Données disponibles insuffisantes.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Données disponibles insuffisantes.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Effets écotoxiques:**

**Notes générales:**

Pas de danger pour les eaux.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**PBT:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**12.6 Autres effets indésirables:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:**

Pas de déchet dangereux selon la réglementation sur le catalogue des déchets (AVV).

S'il n'y a aucun moyen de le recycler, il doit être éliminé conformément aux réglementations nationales et locales.

Pour le recyclage ou l'élimination sûre des déchets, veuillez contacter une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

**Emballages non nettoyés:**

Ne traitez pas les emballages non nettoyés comme des déchets, comme indiqué ci-dessus.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.4 Groupe d'emballage:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC:**

Aucune réglementation de transport applicable.

**14.8 Transport/informations complémentaires:**

Aucune réglementation de transport applicable.



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

#### d'environnement:

#### Détails généraux:

Classe allemande de danger pour l'eau (WGK): Pas de danger pour les eaux.

Règlement UE (EG) no. 1272/2008 (CLP) - Annex I

Règlement UE (EG) no. 1907/2006 (REACH) - Annex XVII

Règlement UE (EU) no. 453/2010 (REACH)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été rédigée conformément à la législation de l'Union européenne. Les informations contenues dans cette FDS sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le cadre des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne crée pas une relation contractuelle légalement valide. Les utilisateurs doivent toujours consulter la version la plus récente des réglementations pertinentes et toutes les lois et réglementations locales applicables.

#### Phrases importantes:

-

#### Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
STOT:	Specific Target Organ Toxicity
WGK:	Wassergefährdungsklasse (German: Water Hazard Class)

#### Sources:

Règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH

Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP

GESTIS Substance Database

Globally Harmonized System, GHS

ADR2017